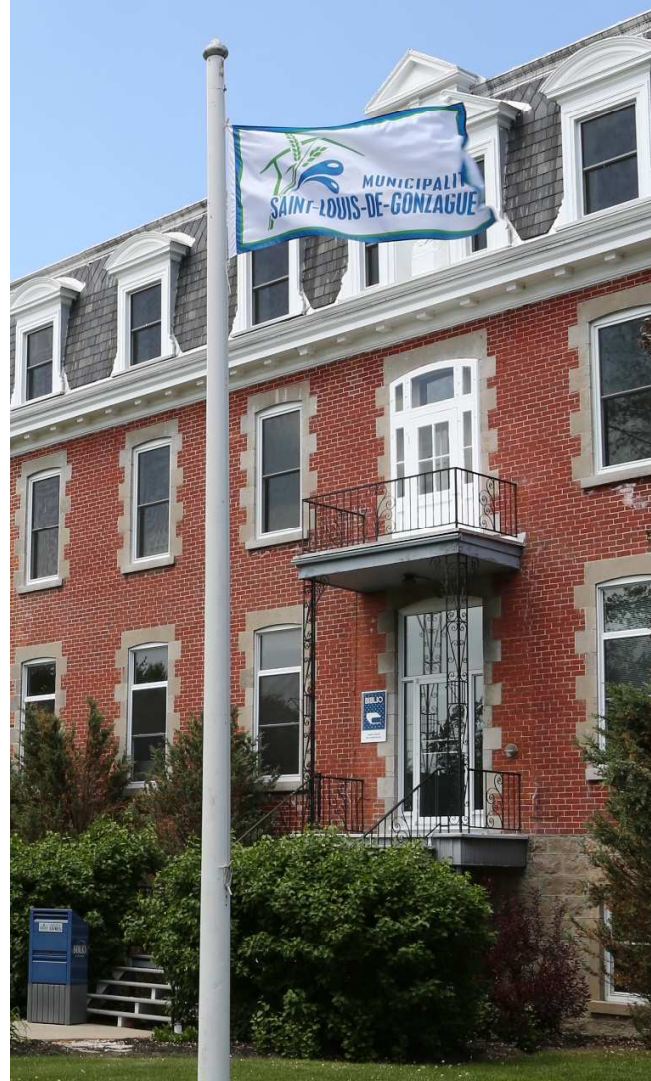

FAITS SAILLANTS DU MAIRE

RAPPORT FINANCIER 2022

7 juin 2023



Chers contribuables et citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2022, ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022.

Yves Daoust, maire

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2022 ont été vérifiés par la firme LLG CPA inc., en date du 9 mai 2023. De leur avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport financier

Les états financiers au 31 décembre 2022 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 5 165 933\$ et les revenus d'investissements de 1 862 866\$, pour des revenus totaux de 7 028 799\$. Les différentes charges (dépenses) de la Municipalité ont totalisé 4 085 231\$ pour cet exercice financier.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc...) au montant de 331 909\$, les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2022, un excédent de fonctionnement (surplus) à des fins fiscales de 2 611 659\$.

Petite précision...

La majeure partie de ce surplus provient de la vente des terrains de la phase 3 du projet de développement quartier du Canal ainsi que des revenus y étant associés (mutations, redevances, etc..), ces revenus ont d'ailleurs été affectés à un fond spécifique afin de financer les futurs projets d'investissement de la Municipalité, sans impact sur le compte de taxes des contribuables.